

Règlement du Skatepark de Cheseaux

Horaires d'ouverture

Toute l'année, pour autant que le skatepark ne soit pas mouillé ou enneigé.

Jours ouvrables : 13h00-21h30.

Samedi, dimanche, jours fériés et pendant les vacances scolaires, tous les jours : 10h30-21h30.

Utilisateurs

Son usage est réservé en premier lieu aux jeunes habitant la commune de Cheseaux et âgés de 7 à 18 ans.

Les enfants de moins de 7 ans ne sont pas autorisés dans l'installation.

Sécurité des usagers et des installations

Chaque usager assure sa propre sécurité par le port de protections adéquates.

Le non-respect des consignes de sécurité est assumé par l'usager.

La commune ne pourra pas être tenue responsable.

En cas d'accident, appelez le N° 144

Musique

La diffusion de musique par haut-parleur n'est pas autorisée.

(sauf lors de manifestations particulières avalisées par la municipalité)

Matériel

Le Skatepark de Cheseaux est mis exclusivement à la disposition des usagers pratiquant le skate, roller, trottinette et BMX.

Respect des lieux

Le Skatepark est placé sous la responsabilité des usagers. En le maintenant propre et en utilisant les poubelles pour les déchets, vous contribuez à donner une image positive et offrir un cadre agréable pour tous les visiteurs.

L'usage de produits illicites est prohibé. Les contrevenants seront dénoncés à l'autorité.

Le Skatepark est sous surveillance vidéo 24h sur 24h.